

10 janvier 2020

Commission sur l'eau,
l'environnement, le développement
durable et les grands parcs

Par M. Mathieu Guillemette
Directeur principal, Service aux
municipalité

Mme Geneviève Dionne
Directrice, Écoconception et
économie circulaire

Mémoire sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Montréal, zéro déchet

Ordre du jour

1.0



ÉEQ -
Qui sommes-
nous?

2.0



Vers un
système de
collecte
sélective
modernisé

3.0



Les
recommandations
de ÉEQ

1.0

ÉÉQ –

Qui sommes-nous?



Qui est Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

- > organisme à but non lucratif privé
- > représente les entreprises assujetties à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) :
 - qui mettent sur le marché québécois des produits emballés et des imprimés
 - responsables de financer les coûts des services municipaux de collecte sélective efficaces et performants.
- > optimise la chaîne de valeur de la collecte sélective
- > met en place des approches innovantes dans une perspective de développement durable et d'économie circulaire





2.0

—

Vers un système de collecte sélective modernisé

L'optimisation et les facteurs clés de succès pour un système de collecte sélective performant

Repenser les emballages, la mise en marché et la distribution



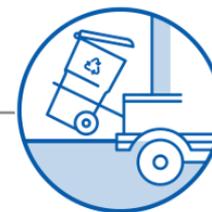
Améliorer la compréhension des citoyens



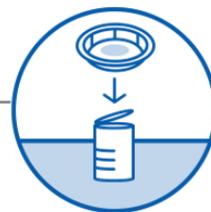
Développer les écomatériaux et les marchés



Bonifier les pratiques municipales



Faire évoluer les techniques et les technologies de conditionnement des matériaux



Adapter et transformer les centres de tri





3.0

—

Nos recommandations

Trois recommandations

1. Prendre en considération la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale, ainsi que le rôle accru qu'auront à jouer les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés;
2. Baser les décisions relatives à l'utilisation des produits et des matières sur l'écoconception et sur des analyses rigoureuses afin de s'assurer de faire des choix éclairés;
3. Exercer les pouvoirs municipaux dans le meilleur intérêt du système de collecte sélective, en fonction d'un nouveau cadre légal et réglementaire et d'un partenariat renouvelé entre le monde municipal et les entreprises.

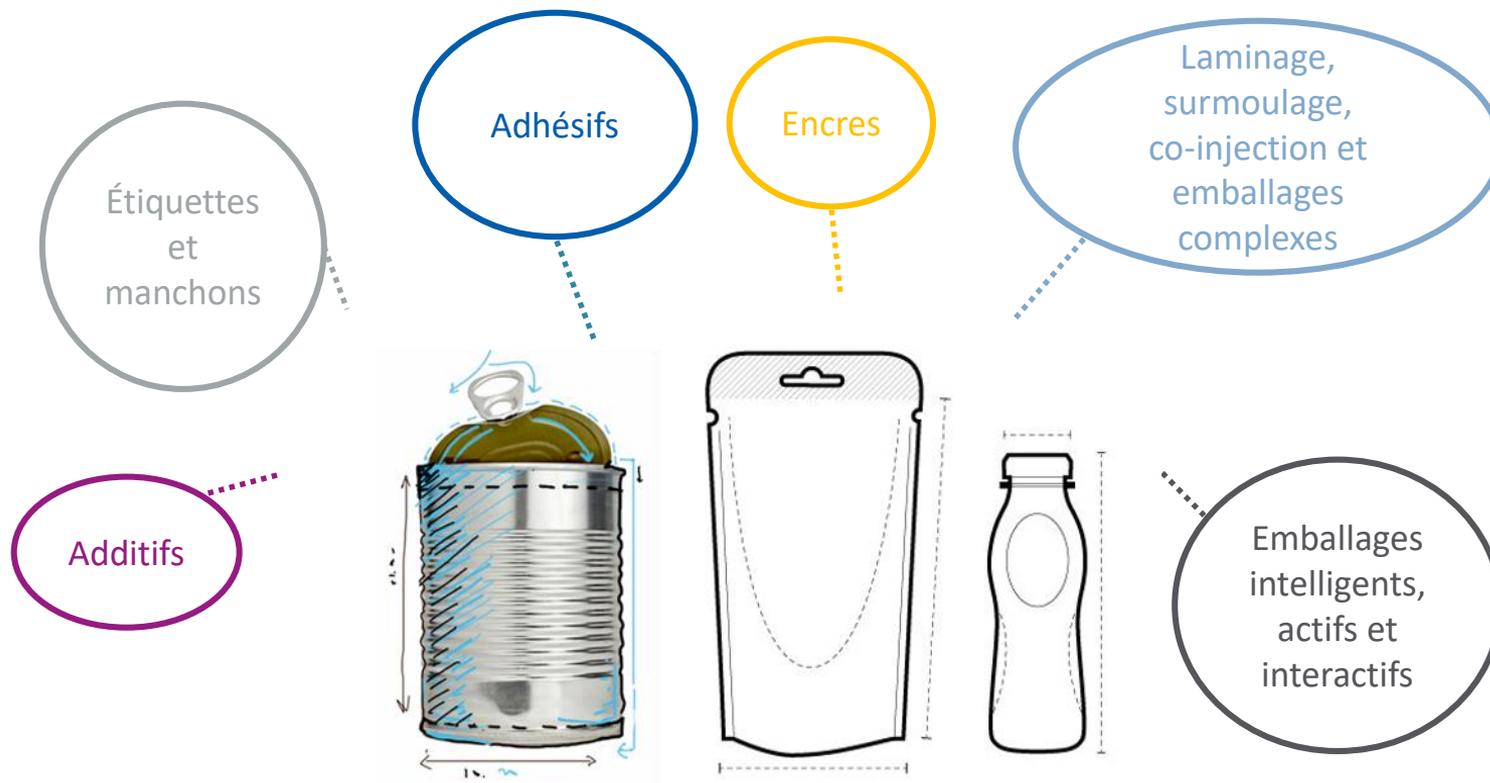
1. Prendre en considération la modernisation de la collecte sélective à l'échelle provinciale, ainsi que le rôle accru qu'auront à jouer les entreprises mettant en marché des produits emballés et des imprimés.

- > Plus hauts standards de performance
 - Taux de recyclage
 - Qualité de la matière
 - Efficience du système
- > Dans le respect des principes suivants :
 - Cohérence
 - Transparence
 - Partenariat
 - Responsabilité élargie des producteurs

2. Baser les décisions relatives à l'utilisation des produits et des matières sur l'écoconception et sur des analyses rigoureuses afin de s'assurer de faire des choix éclairés.

- > Rigueur des analyses
 - Cycle de vie
 - D'impacts pour les quantités, le poids, les coûts
 - Comportement du consommateur

Emballages - complexité vs recyclabilité



Exemples



3. Exercer les pouvoirs municipaux dans le meilleur intérêt du système de collecte sélective, en fonction d'un nouveau cadre légal et réglementaire et d'un partenariat renouvelé entre le monde municipal et les entreprises.

- > Exemplarité
- > Qualité de la matière mise dans le bac
- > Éducation des utilisateurs
- > Avoir les bons outils



Conclusion

- > Partenariat
- > Travail concerté
- > Gestion du changement
- > Opportunité
- > Transformation du système de collecte sélective



Mathieu Guillemette

Directeur principal, Service aux municipalités
mguillemette@eeq.ca



Geneviève Dionne

Directrice, Écoconception et économie circulaire
gdionne@eeq.ca

Merci



eeq.ca